



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question au Gouvernement n° 109

Texte de la question

HAUSSE DE LA CRIMINALITÉ EN CORSE

M. le président. La parole est à M. Paul Giacobbi, pour le groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.

M. Paul Giacobbi. Monsieur le Premier ministre, en accédant au pouvoir, votre gouvernement a trouvé une agglomération marseillaise et une Corse ravagées par la criminalité. Si, depuis le début de cette année, il y a eu, en effet, vingt meurtres dans les Bouches-du-Rhône, il y en a eu treize en Corse pour une population six fois moindre, c'est-à-dire quatre fois plus par habitant. Ces chiffres sont en partie imputables à une nouvelle phase sanglante dans la rivalité des bandes criminelles, mais cette criminalité finit aussi par affecter les citoyens ordinaires, soit par dommages collatéraux, soit parce qu'elle est devenue en Corse un moyen relativement ordinaire de régler les conflits.

Si nous ne doutons pas un instant de la volonté des pouvoirs publics d'agir face à cette situation et si les résultats obtenus sont loin d'être négligeables, y compris pour le taux d'élucidation des crimes, bien des choses doivent être réformées.

Aujourd'hui, les affaires criminelles concernant la Corse sont réparties entre trois juridictions, l'une à Paris, l'autre à Marseille, la troisième sur place. De ce fait, l'action publique manque d'unité d'expression. Les forces de police et de gendarmerie agissent concrètement sur le terrain, mais certaines rivalités de corps et de strates semblent affecter et altérer parfois leur efficacité. Il existait, il y a quelques années, un préfet délégué à la police ou un préfet de police qui personnifiait en Corse l'unité des forces de l'ordre et contribuait à leur coordination effective. La suppression de ce poste a été une erreur. Il importe de la réparer.

Enfin, le Gouvernement doit s'exprimer sur la criminalité en Corse, et s'exprimer sur place, comme il l'a fait remarquablement à Marseille. Nous connaissons la capacité et la détermination des ministres de la justice et de l'intérieur. Ne serait-il pas opportun que l'un et l'autre viennent en Corse évaluer la situation, prendre les mesures qui s'imposent, assurer les services de police et de justice de leur soutien, et les citoyens de ce que l'appartenance à la République ne saurait être sur notre île un vain mot ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe RRDP.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Manuel Valls, *ministre de l'intérieur*. Monsieur Paul Giacobbi, vous m'interpellez sur la sécurité en Corse. Tout d'abord, je veux adresser un hommage aux préfets de Corse, représentant l'État sur le territoire, et aux forces de l'ordre qui accomplissent sur l'île un travail difficile : ils ont besoin du soutien de la représentation nationale. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et RRDP.*)

Vous avez raison : il faut adresser un message simple et clair à la Corse : la République ne vous oublie pas et le Gouvernement ne vous abandonne pas.

Le dispositif proposé à Marseille, sous l'autorité du Premier ministre, ne peut pas être simplement transposé en Corse. Vous avez rappelé avec raison les exécutions qui ont eu lieu ; il y a encore quelques jours, le 12 septembre, à Castirla, trois hommes ont été exécutés. Mais la Corse a ses caractéristiques et la réponse du Gouvernement, vous avez là aussi raison, doit être au plus près de la réalité du territoire. Je me déplacerai bientôt sur l'île avec la garde des sceaux (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe UMP*)...

Plusieurs députés du groupe UMP. Elle n'est pas là !

M. Manuel Valls, *ministre*. ...pour traiter de ces questions et pour agir concrètement. Il faut agir car, malgré le

travail des forces de police et de gendarmerie, nous devons établir, au plus près du terrain, un lien plus étroit entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire. La Corse et les Corses sont Français. Ils ont besoin de sécurité. La République doit y être présente. (*Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes SRC, écologiste et RRDP.*)

Données clés

Auteur : [M. Paul Giacobbi](#)

Circonscription : Haute-Corse (2^e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 109

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 octobre 2012](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [3 octobre 2012](#)